

# Métiers de la GRH : assistant

## Assistant RH, un métier d'avenir



Licence  
professionnelle  
**BAC +3**

Diplôme  
délivré par



Durée de  
la formation



550 H sur **12 mois**

### ↳ Objectifs

Former des professionnels dans les différents domaines d'activité de la gestion des ressources humaines et acquérir une expérience professionnelle, grâce à une articulation théorie/pratique.

### ↳ Accès au diplôme

**Etre titulaire d'un bac + 2 :** DUT GEA, DUT GACO, DUT Carrières Juridiques, L2 d'Economie et Gestion, L2 AES, L2 Sciences Humaines et Sociales, L2 de Droit, L2 d'Anglais, BTS AM, BTS AG PME-PMI, BTS CG, BTS MUC...

**Dépôt de candidature :** du 01 février au 22 avril.

Télécharger le dossier de candidature sur le site du CFA-EVE : [www.cfa-eve.fr](http://www.cfa-eve.fr)

### ↳ Rythmes d'alternance

La formation est dispensée sur 2 sites de formation, et selon 3 rythmes différents, à choisir au moment du dépôt de candidature :

**Site de Brétigny-sur-Orge :**

- 2 jours en formation (lundi et mardi) / 3 jours en entreprise
- Ou 1 semaine en formation / 1 semaine en entreprise

**Site de Paris :**

- 3 jours en entreprise / 2 jours en formation (jeudi et vendredi)

**Rentrée :** fin septembre.

### ↳ Lieux de formation

**IUT de Brétigny Sur Orge**

Département GEA

Chemin de la Tuilerie - Château «la Fontaine»

91220 BRETIGNY SUR ORGE

ou

**Lycée Albert De Mun**

2 rue d'Olivet - 75007 PARIS

[www.iut-evry.fr](http://www.iut-evry.fr)

## PROGRAMME

#### UE 11 Affectation et dynamisation des RH - 110H

- Administration du personnel et de la paie
- Recrutement et gestion de carrières
- Performances et politiques de rémunération
- Systèmes d'information en GRH et pilotage social

#### UE 12 Accompagnement et changement organisationnel - 100H

- Développement des compétences et formation
- Théorie et dynamique des organisations
- Communication et dialogue social
- La fonction RH au service du manager

#### UE 13 Outils de communication - 60H

- Anglais
- Outils bureautiques

#### UE 14 Outils d'analyse - 60H

- Techniques quantitatives de gestion
- Méthodologie

#### UE 21 Cadre juridique des RH - 80H

- Droit du travail
- Droit social européen
- Retraite et prévoyance

#### UE 22 Organisation et environnement de l'entreprise - 80H

- Stratégie et GRH
- Actualités et politiques sociales

#### UE 23 Projet tuteuré - 60H

- Projet tuteuré

#### UE 24 Mémoire et soutenance

- Mémoire professionnel et soutenance

#### SITE DE BRETIGNY

**Rythme 2 jours en formation / 3 jours en entreprise**

**Responsable pédagogique :** Mohamed-Amine BOUTABBA - Maître de Conférences en Sciences Economiques

**Secrétariat pédagogique :** Laurence THOMAS - Tél. 01 69 47 79 13 - Mail : [lthomas@iut.univ-evry.fr](mailto:lthomas@iut.univ-evry.fr)

**Rythme 1 semaine en formation / 1 semaine en entreprise**

**Responsable pédagogique :** Mounir HADJ-MOURI - Maître de Conférences en Sciences de gestion

**Secrétariat pédagogique :** Laurence THOMAS - Tél. 01 69 47 79 13 - Mail : [lthomas@iut.univ-evry.fr](mailto:lthomas@iut.univ-evry.fr)

#### SITE DE PARIS Rythme 3 jours en entreprise / 2 jours en formation

**Responsable pédagogique :** Mickaël EVENO - Maître de Conférences associé (PAST)

**Secrétariat pédagogique :** Delphine DALIZON - Tél. 01 43 06 33 09 - Mail : [ddalizon@albertdemun.net](mailto:ddalizon@albertdemun.net)

En partenariat avec :



avec le soutien de **île de France**

48, cours Blaise Pascal - 91025 EVRY Cedex

Tél. : 01 60 79 54 00 - Fax : 01 60 79 28 66

[cfa@cfa-eve.fr](mailto:cfa@cfa-eve.fr) - [www.cfa-eve.fr](http://www.cfa-eve.fr)



## ➔ Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 31 ans à la date de début du contrat,
- **Et** être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

### Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage :** *les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...*
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé :** *l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...*

## ➔ Pour le contrat de professionnalisation

- Avoir moins de 26 ans à la date de début du contrat,
- Ou être demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus,
- Ou être bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés,
- Ou avoir bénéficié d'un contrat unique d'insertion,
- **Et** être de nationalité française, ressortissant de l'UE ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

### Qui peut accueillir un jeune en contrat de professionnalisation ?

- **Tout employeur du secteur marchand assujetti au financement de la formation professionnelle.**
  - **Les entreprises de travail temporaire** peuvent également embaucher des salariés en contrat de professionnalisation à durée déterminée.
- Attention :** l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.

## Marche à suivre

- 1** Télécharger le dossier de candidature sur le site du CFA [www.cfa-eve.fr](http://www.cfa-eve.fr) ou de l'IUT et le déposer dans les délais auprès du secrétariat pédagogique.
- ➔ **2** Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
- ➔ **3** L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.